



**A R R Ê T É N° 2021- 01 28\_009**

portant inscription au titre des monuments historiques du *Monument à la République*, situé place de la République à Paris (III<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> arr.) ;

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 13 octobre 2020 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le *Monument à la République* présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation tant par son histoire, qui s'inscrit dans le contexte de l'affirmation des idées républicaines du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'espace public, que par la qualité artistique de l'ensemble statuaire, notamment les douze hauts-reliefs, et le lion protégeant l'urne du suffrage universel, la statue en bronze sous les traits allégoriques de Marianne, réalisés par, le sculpteur, Léopold Morice, et son frère Charles, architecte ;

**A R R Ê T E**

ARTICLE 1er- Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, le *Monument à la République*, situé place de la République à Paris (III<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> arr.), sur une parcelle non cadastrée.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3- Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

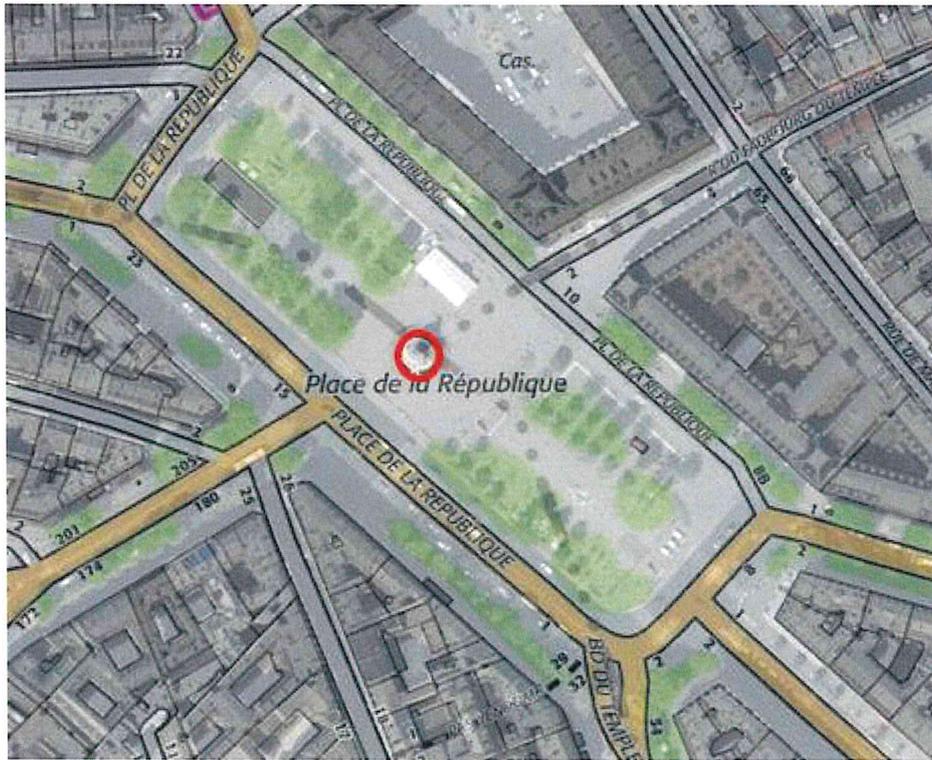
Fait à PARIS, le **28 JAN. 2021**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

ARRÊTÉ N° 2021-01-28-009

portant inscription au titre des monuments historiques du Monument à la République, situé à Paris (75003, 75010, 75011), place de la République



Périmètre de protection au titre des monuments historiques

28 JAN. 2021

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
Marc GUILLAUME